



ANNEXE 8 - Modèle de formulaire de remontée des informations - Protocole de signalement aux autorités administratives des accidents graves ou situations ayant présenté des risques graves

Le présent formulaire est destiné à faciliter les échanges d'information entre les personnes responsables de séjours VAO et la DDC TS 72.

L'article R. 412-14-1 du code du tourisme prévoit que les personnes responsables de l'organisation du séjour sur le lieu de vacances sont tenues d'informer sans délai le préfet du département du lieu de séjour de tout accident grave ainsi que de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé, l'intégrité ou le bien être physique et moral des personnes handicapées majeures.

Je, soussigné(e) (Nom, prénoms, responsable de l'organisation du séjour) :

Nom et coordonnées (Tél. et courriel) de l'organisme agréé :

Séjour déclaré le (dates des déclarations M-2 et J-8) :

Dates de début et de fin du séjour :

Adresse du ou des lieu (x) du séjour :

Noms, prénoms des personnels présents lors des événements :

Signale à

Monsieur XXXX, Préfet (Chef lieu de département)

Direction départementale de la cohésion sociale (et de la protection des populations)

Courriel :

Téléphone :

Adresse

Les faits suivants

Nature des faits – description :

- Evénements relatifs aux victimes présumées
 - Violences sexuelles :
 - Viols :
 - Violences psychologiques et morales :

